

Nombre de membres du Bureau:

- en exercice: 20

- membres présents : 16

- suffrages exprimés: 15

- pour : 15

## DÉLIBÉRATION nº B2018/086

L'an deux mille dix-huit et le 1<sup>er</sup> juin à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, François DABEZIES, Catherine CORREGE, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Fabienne ROYO, Alain PIASER, Alain DUCASSE, Joëlle ABADIE, Joël DEVAUD, Jean-Claude CLARENS, Bruno FOURCADE, Jean-Paul COMPAGNET, Suzanne SIMOIS, Jean-Pierre CABOS

Absents excusés : Nathalie SALCUNI, Laurent LAGES, Roger LACOME, Monique MARTIN

Objet: Programme 2017 « Remplacement de 3 lanternes » commune de Tournous-Devant -Modification du montant des fonds libres à verser au SDE et Participation par fonds de concours de la commune de Tournous-Devant

Monsieur François DABEZIES ne participe pas au vote.

Il est nécessaire de modifier la délibération n°B2017/134 relative à l'engagement de la communauté à verser une somme de 1 215 € au SDE65 sous la forme de fonds libres pour le programme 2017 « Remplacement de 3 lanternes équipées de lampe à vapeur de mercure -Commune de Tournous-Devant ».

En effet, la CCPL a reçu un titre du SDE65 faisant apparaître un montant supérieur au montant prévu: 1 337.25 €.

Il est donc nécessaire de délibérer afin de corriger le montant des fonds libres à verser au SDE65 au titre de ce programme.

Le plan de financement définitif du programme de travaux est le suivant :

- Montant total de la dépense	1 783.01 €	TTC
- Participation de l'Etat au titre du TEPcv		
- Participation SDE		
- T.V.A. préfinancée par le SDE	297.17 €	
- Participation CCPL		

## Monsieur le Président demande :

- d'approuver le plan de financement définitif relatif à ce programme,
- de modifier le montant des fonds libres à verser au SDE 65 au titre de ce programme, à savoir: 1 337,25 € au lieu de 1 215 €.
- l'autorisation de demander la participation à la commune de l'autorisation de demander la participation à la commune de l'autorisation de demander la participation à la commune de l'autorisation de demander la participation à la commune de l'autorisation de demander la participation à la commune de l'autorisation de demander la participation à la commune de l'autorisation de demander la participation à la commune de l'autorisation de demander la participation à la commune de l'autorisation de demander la participation à la commune de l'autorisation de demander la participation de l'autorisation de demander la participation de l'autorisation de l'auto de concours du montant suivant : 74.29 € pour ce programme.

065-200070787-20180601-2018-086B-DE Date de télétransmission: 19/06/2018 Date de réception préfecture : 19/06/2018

## LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

## DECIDE

- d'approuver le plan de financement définitif relatif au programme « Remplacement de 3 lanternes équipées de lampe à vapeur de mercure Commune de Tournous-Devant »,
- de modifier le montant des fonds libres à verser au SDE 65 au titre de ce programme, à savoir:  $1\,337,25 \in$  au lieu de  $1\,215 \in$ .
- de solliciter un fonds de concours d'un montant de  $74.29 \in \grave{a}$  la commune de Tournous-Devant dans le cadre de sa participation pour ce programme.

Pour copie conforme,

Le Président Bernard PLANO

Affichée le 1 9 JUIN 2018

<sup>-</sup> certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

<sup>-</sup> informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.